



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 5 novembre 2012
Présidence: M. Jean-Louis Bandini
Objet : PPA CULLY-GARE

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 14/2012 de la Municipalité du 10 septembre 2012,
- ouï le rapport de la commission ad hoc chargée de son étude,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 59 voix, contre 1 et 3 abstentions



- **d'adopter** le PPA Cully-Gare soumis à l'enquête publique du 25 mai au 25 juin 2012 ;
- **de renvoyer** à la Municipalité la convention établie entre les propriétaires pour renégociation dans le sens des considérations émises par les Commission ad hoc et des finances aux points 3.1 et 3.3 du rapport de la Commission des finances, et de présenter à nouveau la convention et ses avenants au Conseil communal ;
- **de réserver** le transfert d'une fraction du domaine public au domaine privé et cadastration en chapitre des Chemins de fer fédéraux à l'adoption de la convention amendée selon le paragraphe précédent ;
- **d'adopter** les réponses aux oppositions formulées lors de l'enquête publique, telles que proposées dans le présent préavis ;
- **de prendre acte** des réponses de la Municipalité aux observations et remarques ;
- **d'octroyer** à la Municipalité tous pouvoirs pour plaider, signer toute convention, transiger, compromettre devant toute instance, dans le cadre de l'application ou de tout litige consécutif à l'adoption du PPA, Cully-Gare ;
- **d'autoriser** la Municipalité à réaliser toutes les démarches administratives nécessaires à l'avancement de ce dossier.

Ainsi délibéré en séance du 5 novembre 2012

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 5 novembre 2012

Présidence: M. Jean-Louis Bandini

Objet : ADOPTION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LA GESTION DES DÉCHETS ET À
L'INTRODUCTION DU PRINCIPE DE CAUSALITÉ SOUS FORME DE TAXE AU SAC

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis N° 15/2012 de la Municipalité du 24 septembre 2012,
- vu les rapports de la commission ad hoc et de la Commission des finances chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 49 voix, contre 9 et 4 abstentions



- **d'autoriser** la Municipalité à mettre en application le concept de la taxe au sac sur le territoire communal dès le 1^{er} janvier 2013 ;
- **d'accepter** le règlement communal amendé sur la gestion des déchets avec les modifications suivantes : *les chiffres 4, 6, 7 et 9 de l'annexe I sur la gestion des déchets doivent être intégrés audit règlement ;*
- **d'annuler** tous les précédents règlements concernant la gestion des déchets et la couverture des frais y relatifs.

Ainsi délibéré en séance du 5 novembre 2012

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo



COMMUNE DE BOURG-EN-LAVAUX

EXTRAIT du procès-verbal du Conseil communal

Séance : 5 novembre 2012
Présidence: M. Jean-Louis Bandini
Objet : ARRÊTÉ D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2013

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

- vu le préavis n° 16/2012 de la Municipalité du 24 septembre 2012,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

par 52 voix, contre 5 et 5 abstentions



- **d'établir** l'arrêté d'imposition pour l'année 2013 exclusivement ;
- **de fixer** le taux communal d'impôts à 61% de l'impôt cantonal de base ;
- **de maintenir** les autres éléments d'imposition identiques à ceux de l'année 2012

Ainsi délibéré en séance du 5 novembre 2012

Le Président

La Secrétaire

Jean-Louis Bandini

Eliane Fedrigo